

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
26 mars 2025

Président de la séance : David PEYRAL
Secrétaire de la séance : Jean-Michel DELFAU

Présents : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Représentés : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

Appel à projet Fonds Cantal Solidaire 2025/2027 (N° DE_2025_15)

Résultat du vote : adoptée

Renforcement Basse Tension du réseau électrique à Longayroux (N° DE_2025_16)

Résultat du vote : adoptée

Convention de règlement financier avec la Communauté de Communes du Pays de Salers pour les travaux d'assainissement de la Cité des Rosiers (N° DE_2025_17)

Résultat du vote : adoptée

Prise de compétence pour la gestion des micro crèches par la Communauté de Communes du Pays de Salers : Révision libre des attributions de compensation (N° DE_2025_18)

Résultat du vote : adoptée

Réalisation d'un prêt court terme pour faire face au différé d'encaissement de subventions - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France (N° DE_2025_19)

Résultat du vote : adoptée

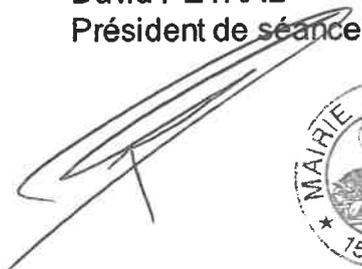
Aliénation d'un Chemin Rural au lieu-dit "Farges" Commune Associée de Saint-Christophe-les-Gorges (N° DE_2025_20)

Résultat du vote : adoptée

Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la Mairie de Pleaux
(N° DE_2025_21)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 15

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Appel à projet Fonds Cantal Solidaire 2025/2027

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'Assemblée Départementale a mis en place un dispositif de soutien financier: le Fonds Cantal Solidaire afin d'accompagner les collectivités en matière d'investissements structurants ou essentiels à la gestion quotidienne de leurs territoires.

Il les informe qu'une nouvelle programmation des aides est reconduite pour la période 2025/2027.

Monsieur le Maire propose alors d'inscrire à cette programmation les prochains travaux d'extension du cimetière de Pleaux dont l'estimation actualisée de l'opération s'élève à la somme H.T. de 350 879,79 €.

Il rappelle également que ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 86 271 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- de solliciter du Département une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire au taux de 30 % soit un montant de 105 263 €, afin d'aider à la réalisation des travaux d'extension du cimetière ;
- de voter comme suit le plan de financement de l'opération :

DEPENSE

Travaux 325 211,50 € H.T.
Honoraires de Maîtrise d'œuvre 25 668,19 € H.T.
Total..... 350 879,69 € H.T.

RECETTES

Fonds Cantal Solidaire (30 %)105 263,00 €
DETR 86 271,00 €
Autofinancement..... 159 345,69 €
Total 350 879,69 €

- de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_16

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Renforcement Basse Tension du réseau électrique à Longayroux

Dans le cadre du renforcement basse tension du réseau électrique de distribution publique du site de Longayroux réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, Monsieur le Maire expose que la collectivité est sollicitée pour la prise en charge des travaux induits d'éclairage public et d'enfouissement du réseau téléphonique.

Il précise que le Syndicat, en application de ses règles, assume la totalité des travaux liés au renforcement basse tension du réseau électrique, ainsi que 50 % des travaux d'éclairage public et d'enfouissement coordonné du réseau téléphonique.

Il en ressort les participations financières suivantes de la commune sous forme de fonds de concours :

Eclairage public

- Montant de l'opération 1 760 €
- Montant du fonds de concours 880 €

Réseau téléphonique

- Montant de l'opération 19 400 €
- Montant du fonds de concours 9 700 €
- Soit au total 10 580 €

Ces fonds de concours entreront d'autre part dans l'assiette de la contribution de la commune au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet d'enfouissement des réseaux secs pour le renforcement basse tension du site de Longayroux ;

2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les Fonds de Concours relatifs aux travaux

d'éclairage public et de téléphone tels qu'exposés ;

3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à leurs paiements.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Delfau', with a horizontal line underneath.

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_17

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Convention de règlement financier avec la Communauté de Communes du Pays de Salers pour les travaux d'assainissement de la Cité des Rosiers

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides (assainissement et eau potable) de la Cité des Rosiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, il convient de fixer par convention le règlement financier des travaux d'assainissement.

L'assainissement étant :

- pour les eaux usées compétence de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- pour les eaux pluviales compétence de la Commune,

il a été convenu entre les deux collectivités une répartition financière à 50 % chacune du montant définitif des travaux lesquels s'établissent à la somme de 72 896 € H.T.

La commune ayant procédé au paiement de l'ensemble des travaux, émettra un titre de recettes à la Communauté de Communes du Pays de Salers pour le remboursement de la part lui incombant soit 36 448 € H.T.

Il invite alors les élus à se prononcer.

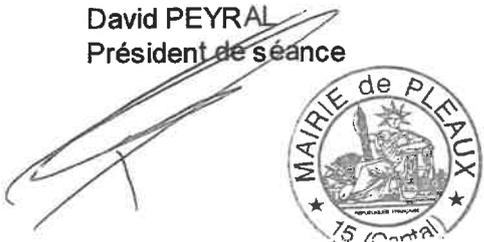
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement financier tel qu'exposé des travaux d'assainissement de la Cité des Rosiers et d'autoriser son Président à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01 AVR. 2025

ID : 015-211501531-20250326-DE_2025_18-DE

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_18

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Prise de compétence pour la gestion des micro crèches par la Communauté de Communes du Pays de Salers : Révision libre des attributions de compensation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-28-1 et suivants relatifs aux attributions de compensation,
- Vu le principe de répartition issu du groupe de travail réalisé en concertation avec les communes membres présenté le 05 et le 11 février 2025,
- Vu le rapport définitif transmis aux communes le 14/02/2025,
- Vu le tableau de répartition annexé à la présente délibération, intégrant le montant d'attribution dû à la Communauté de Communes du Pays de Salers selon la clé de répartition adoptée,
- Considérant la volonté de la commune d'adopter le montant de l'attribution de compensation liée à la prise de la compétence optionnelle dans le domaine de l'action sociale et plus particulièrement la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance par la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- Considérant la volonté des élus de proposer un nouveau service à la population,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1° - d'approuver la révision de son montant d'attribution de compensation de 16 828,96 € au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Salers selon les modalités définies dans le tableau annexé,

2°- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de Communes et de signer tout document afférent,

3°- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

Rapport définitif le 14/02/2025

Tableau de répartition selon les modalités suivantes :

1/3 du déficit (24 766,67 €) est réparti sur les 3 communes possédant les micro-crèches (St Cernin, St Martin Valmeroux et Pleaux).

Le solde restant (49 533,33 € réparti à l'habitant entre les 27 communes sur la base de leur population INSEE au 1^{er} janvier 2024 soit 8 597 habitants.

Commune	population INSEE	24 766,67 €		74 300,00 €
	1er janvier 2024	Forfait fixe	Part/Population	49 533,33 €
				TOTAL 2026
Ally	610	- €	3 514,64 €	3 514,64 €
Anglards-de-Salers	737	- €	4 246,37 €	4 246,37 €
Barriac-les-Bosquets	137	- €	789,35 €	789,35 €
Besse	134	- €	772,07 €	772,07 €
Brageac	76	- €	437,89 €	437,89 €
Chaussezac	225	- €	1 296,38 €	1 296,38 €
Escorailles	84	- €	483,98 €	483,98 €
Fontanges	206	- €	1 186,91 €	1 186,91 €
Freix-Anglards	226	- €	1 302,14 €	1 302,14 €
Girgols	77	- €	443,65 €	443,65 €
Le Falgoux	120	- €	691,40 €	691,40 €
Le Fau	29	- €	167,09 €	167,09 €
Le Vaulmier	62	- €	357,23 €	357,23 €
Pleaux	1488	8 255,56 €	8 573,41 €	16 828,96 €
Saint-Bonnet-de-Salers	269	- €	1 549,90 €	1 549,90 €
Saint-Cernin	1079	8 255,56 €	6 216,87 €	14 472,43 €
Saint-Chamant	244	- €	1 405,85 €	1 405,85 €
Saint-Cirgues-de-Malbert	254	- €	1 463,47 €	1 463,47 €
Sainte-Eulalie	235	- €	1 354,00 €	1 354,00 €
Saint-Ilhde	654	- €	3 768,15 €	3 768,15 €
Saint-Martin-Cantalès	153	- €	881,54 €	881,54 €
Saint-Martin-Valmeroux	728	8 255,56 €	4 194,52 €	12 450,07 €
Saint-Paul-de-Salers	108	- €	622,26 €	622,26 €
Saint-Projet-de-Salers	137	- €	789,35 €	789,35 €
Saint-Vincent-de-Salers	72	- €	414,84 €	414,84 €
Salers	323	- €	1 861,03 €	1 861,03 €
Tournemire	130	- €	749,02 €	749,02 €
	8 597	24 766,67 €	49 533,33 €	74 300,00 €

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_19

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Réalisation d'un prêt court terme pour faire face au différé d'encaissement de subventions - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France

Afin de faire face au différé d'encaissement des subventions attribuées pour les opérations d'investissements (espace Saint-Joseph, extension cimetière, micro crèche) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 600 000 € émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 2,61 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 900 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du Compte de Gestion.

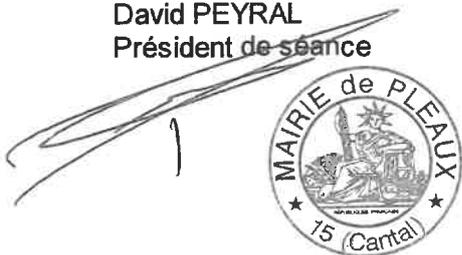
Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_20

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Aliénation d'un Chemin Rural au lieu-dit "Farges" Commune Associée de Saint-Christophe-les-Gorges

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal, lors de la séance du 23 juin 2024, de sursoir à la désaffectation à l'usage du public du chemin rural de Farges en raison de réserves émises par le Commissaire enquêteur après l'enquête publique.

Il informe alors les élus que de récentes acquisitions foncières et rectifications cadastrales sont de nature à permettre la levée des réserves et en particulier le désenclavement des parcelles 177 B 131 et 177 B 123.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen du document d'arpentage établi à cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le déclassement dudit chemin rural au lieu-dit Farges, commune associée de St-Christophe-les-Gorges ;
- son aliénation au profit de M. et Mme Serge et Nicole COUDERT, soit les parcelles nouvellement cadastrées 177 B 520, 177 B 521 et 177 B 522 d'une contenance globale de 556 m² ;
- de fixer le prix de transaction à la somme de 943,47 € décomposée comme suit :
 - 556 m² à 0,50 €/m² : 278 €
 - honoraires du Commissaire enquêteur proratisés 380,80 € (1 142,40/3)
 - frais de publicité proratisés : 284,67 € (854,01/3)

il est précisé que les frais et honoraires de géomètre et de notaire seront directement supportés par M. et Mme Serge et Nicole COUDERT ;

- de donner délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer pour le compte de la collectivité toutes pièces et actes relatifs à ce dossier.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_21

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, l'assemblée convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Suzanne AUSSET représentée par David PEYRAL

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la Mairie de Pleaux

Considérant qu'il convient d'optimiser l'organisation des services administratifs et d'adapter l'ouverture au public compte tenu des flux observés de fréquentation, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les jours et horaires d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 – 16h30
- le samedi matin : uniquement sur rendez-vous pour l'Etat Civil (par ex : dossier mariage, PACS, reconnaissance anticipée etc...).

Invité à se prononcer le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition qui lui est faite et qui sera applicable à compter du 03 mai 2025.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 26/03/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

